



COMPTE-RENDU **de la séance publique du Conseil Municipal** **du 30 mars 2015**

Membres tous présents : Mme HAUETER Catherine, M. MATTELON Philippe, M. HERBIN Patrick, M. SERT Jean-Luc, M. LANFRAY François-Xavier, Mme BASTARD-ROSSET Gratiene, M. POIZAT Xavier, Mme DUMAS Audrey, M. BERLAND Jean-Christophe, Mme PERRILLAT-BOITEUX Martine, M. BOCHET-CADET André, Mme MOTEL Laurence, Mme MICHAUD Dominique, Mme Yvette GOLLIET, Mme Sylvana CUNEO.

1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 23 février 2015.

2) Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. François-Xavier LANFRAY pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

3) Rajout d'un point à l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rajouter un point à l'ordre du jour qui est le suivant : achat de terrain à un particulier pour régulariser l'implantation de l'abribus de Bélossier.

4) Approbation du compte administratif 2014 du budget principal :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe MATTELON, Maire-Adjoint, approuve par 14 voix « pour » (Mme Le Maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif 2014 du Budget Principal et décide l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 393 014,01 € au budget 2015 en recettes d'investissement. Le compte administratif 2014 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 551 931,48 €

Dépenses : 1 158 917,47 €, soit **un excédent de fonctionnement de 393 014,01 €**

Section d'investissement :

Recettes : 1 162 628,35 €

Dépenses : 612 532,99 €, soit **un excédent d'investissement de 550 095,36 € qui sera reporté en section d'investissement du budget 2015.**

5) Approbation du compte de gestion 2014 du Percepteur :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget principal dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif établi par Mme Le Maire.

6) Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2015 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2015 qui sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 15,11 %
- Taxe foncière (bâti) : 10,03 %
- Taxe foncière (non bâti) : 36,97 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 21,94 %.

7) Vote du budget principal 2015 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget principal 2015 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 523 800 €
- Section d'investissement : 1 422 559,37 €.

8) Approbation du compte administratif 2014 du budget annexe eau :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe MATTELON, Maire-Adjoint, approuve par 14 voix « pour » (Mme Le Maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif 2014 du budget eau et décide l'affectation du résultat de 17 782,74 € au budget 2015 en recettes d'investissement. Le compte administratif 2014 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 151 574,32 €

Dépenses : 133 791,58 €, soit **un excédent de fonctionnement de 17 782,74 €.**

Section d'investissement :

Recettes : 496 676,06 €

Dépenses : 107 205,07 €, soit **un excédent d'investissement de 389 470,99 € qui sera reporté en section d'investissement du budget 2015.**

9) Approbation du compte de gestion 2014 du Percepteur :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget eau dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif établi par Mme Le Maire.

10) Fixation du tarif de l'eau :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le prix de l'eau pour 2015/2016 à :

- **1,40 € le mètre cube,**
- **0,70 € le mètre cube** à partir d'une consommation de 500 mètres cubes si l'agriculteur n'utilise qu'un seul compteur pour son habitation et son exploitation agricole, ou 0,70 € dès le premier mètre cube consommé si l'agriculteur a deux compteurs et utilise un compteur d'eau réservé exclusivement à son exploitation agricole.
- **l'abonnement annuel à 45 €.**

Ces tarifs s'appliquent pour la période de consommation comprise entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 août 2016.

11) Vote du budget annexe eau 2015 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget eau 2015 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 146 500 €
- Section d'investissement : 819 000 €.

12) Approbation du compte administratif 2014 du budget annexe auberge :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe MATTELON, Maire-Adjoint, approuve par 14 voix « pour » (Mme Le Maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif 2014 du budget auberge et décide le report du résultat de 18 817,26 € au budget 2015 en section de

fonctionnement, dont 15 000 € seront reversés sur le Budget principal 2015. Le compte administratif 2014 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 31 586,32 €

Dépenses : 12 769,06 €, soit **un excédent de fonctionnement de 18 817,26 €.**

Section d'investissement :

Recettes : 69 782,88 €

Dépenses : 13 924,78 €, soit **un excédent d'investissement de 55 858,10 € qui sera reporté en section d'investissement du Budget auberge 2015.**

13) Approbation du compte de gestion 2014 du Percepteur :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget auberge dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif établi par Mme Le Maire.

14) Vote du budget annexe auberge 2015 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget auberge 2015 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 49 817,26 €

- Section d'investissement : 66 058,10 €.

15) Approbation du compte administratif 2014 du budget annexe forêt:

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe MATTELON, Maire-Adjoint, approuve par 14 voix « pour » (Mme Le Maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif 2014 du budget forêt et décide l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 8 479,23 € au budget 2015 en section d'investissement Le compte administratif 2014 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 17 379,70 €

Dépenses : 8 900,47 €, soit **un excédent de fonctionnement de 8 479,23 €**

Section d'investissement :

Recettes : 10 369,21 €

Dépenses : 13 643,96 €, soit **un déficit d'investissement de 3 274,75 €.**

16) Approbation du compte de gestion 2014 du Percepteur :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget forêt dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif établi par Mme Le Maire.

17) Approbation du programme des travaux forestiers 2015 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme des travaux forestiers 2015 proposé par l'ONF dont le coût estimatif s'élève à 4000 € HT pour les travaux d'entretien et 9660 € HT pour les travaux d'investissement, et décide de les inscrire au budget forêt 2015.

18) Demande de subvention au Conseil Régional pour des travaux forestiers :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'octroi d'une subvention au Conseil Régional pour le financement de travaux sylvicoles sur les parcelles E et M dont le montant estimatif s'élève à 7700 € HT. La subvention espérée pourrait représenter 15 % du montant des travaux.

19) Vote du budget annexe forêt 2015 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget forêt 2015 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 24 000 €
- Section d'investissement : 26 869,23 €.

20) Approbation du compte administratif 2014 du budget annexe assainissement:

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe MATTELON, Maire-Adjoint, approuve par 14 voix « pour » (Mme Le Maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif 2014 du budget assainissement et décide le report de l'excédent de fonctionnement de 23 833,67 € en section de fonctionnement. Le compte administratif 2014 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 104 973,16 €

Dépenses : 81 139,49 €, soit **un excédent de fonctionnement de 23 833,67 €**

Section d'investissement :

Recettes : 280 249,36 €

Dépenses : 199 244,76 €, soit **un excédent d'investissement de 81 004,60 €.**

21) Approbation du compte de gestion 2014 du Percepteur :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget assainissement dressé par M. Le Percepteur qui est conforme au compte administratif établi par Mme Le Maire.

22) Fixation de la redevance d'assainissement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le maintien de la redevance d'assainissement à :

- **1,40 € le mètre cube d'eau consommée,**
- **60 € pour l'abonnement annuel.**

Ces tarifs s'appliqueront pour la période de consommation comprise entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 août 2016. Seront assujettis à cette redevance et à cet abonnement :

- Dès la date de leur raccordement, les foyers branchés sur le réseau collectif d'assainissement,
- A compter du 01/09/2015 :
 - ✓ les foyers raccordables, à noter que les riverains du chemin du Crêt du Faux ne sont pas concernés cette année mais le seront à partir du 1^{er} septembre 2016,
 - ✓ Les raccordés à la station d'épuration du Pegny puisqu'ils sont dans une zone d'assainissement collectif inscrite au zonage d'assainissement de la Commune,
 - ✓ Les entreprises raccordées à la station d'épuration de la Verrerie puisqu'elles sont situées également dans une zone d'assainissement collectif.

23) Vote du budget annexe assainissement 2015 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget assainissement 2015 qui se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 109 174,67 €
- Section d'investissement : 196 604,60 €.

24) Création du budget annexe pour l'extension de la zone artisanale du Vernay :

Le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » et 1 contre, décide la création d'un budget annexe concernant l'extension de la zone artisanale du Vernay et décide le versement d'une subvention d'équilibre de 45 000 € du budget principal. Ce budget s'élève à 45 000 € en dépenses et en recettes, pour permettre l'achat dès cette année de terrains aux propriétaires fonciers concernés.

25) Fixation des tarifs du mini-camp organisé par le centre de loisirs :

Le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » et 5 abstentions, décide le maintien des tarifs 2014 qui sont les suivants :

- Familles dont le quotient familial est inférieur à 545 € = 22 € par jour, soit 88 € pour le séjour de 4 jours,
- Quotient familial compris entre 545 € et 1245 € = 27,50 € par jour, soit 110 € pour le séjour,
- Quotient familial supérieur à 1245 € = 33 € par jour, soit 132 € pour le séjour.

26) Délibération de principe pour le renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le renouvellement pour 4 ans du contrat enfance jeunesse passé avec la caisse d'allocations familiales pour le financement du fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance qui sont : la garderie périscolaire du soir, le centre de loisirs, Karapat et les Petits Chaperons Rouges.

27) Subvention aux associations pour 2015 :

Le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » et 1 abstention (Mme Cuneo n'ayant pas pris part au vote du fait qu'elle est présidente du club des jonquilles), décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 500 € à chacune des sept associations communales qui sont : l'association communale de chasse agréée, l'association des anciens combattants, les engobines, le club des jonquilles, Alextérieur, le comité des fêtes et sculpture et gestes investis. L'association les Alexandrins ne bénéficiera pas de subvention de la Commune cette année puisqu'elle devrait percevoir une aide provenant de la CCVT en fonction du nombre d'enfants adhérents à l'association. Le Conseil Municipal décide de reporter à la prochaine séance le montant de la subvention à attribuer à l'association Karapat pour 2015.

28) Elaboration par la CCVT du schéma directeur de la randonnée :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier à la CCVT le portage de l'ensemble du schéma directeur de la randonnée qui concerne les randonnées pédestres, équestres et VTT. Le Conseil Municipal autorise la CCVT à porter le schéma directeur pour les thématiques équestres et VTT qui sont de la compétence de la Commune, la randonnée pédestre étant de la compétence de la CCVT.

29) Acquisition de terrain pour régulariser l'emprise de l'abribus de Bélossier :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'un terrain de 107 mètres carrés au prix de 10 € le mètre carré à M. Jean-Noël CHARVIER sur lequel est implanté l'abribus de Bélossier, et décide de confier l'établissement de l'acte authentique à la Safact (Service Administratif et Foncier Attaché aux Collectivités Territoriales).

Séance levée à 23 h 15.

ALEX, le 31 mars 2015

Le Maire

Catherine HAUETER

